



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 26 mai 2016

DÉLIBÉRATION

N° 60 - 26.05.2016

En exercice....26  
Présents.....23  
Votants.....25  
Abstention.....0

**SERVICES TECHNIQUES**

**14. ETUDES ET TRAVAUX**

**DIGUES – PAPI**

**Acquisition des parcelles nécessaires à la réalisation des travaux de l'action 7.1 « Saint-Clément des Baleines – Mise en œuvre d'ouvrages de protection contre la submersion sur le secteur des Doreaux » – Annule et remplace la délibération du 24 septembre 2015**

L'AN DEUX MILLE SEIZE,  
Le 26 mai,

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 20 mai 2016, s'est réuni en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'île de Ré, salle Communautaire, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET.

**Délégués titulaires présents :**

**Ars en Ré :** M. Jean-Louis OLIVIER, Mme Ghislaine DOEUFF,  
**Le Bois-Plage :** M. Jean-Pierre GAILLARD, Mme Marlyse PALITO, M. Gérard JUIN,  
**La Couarde sur Mer :** M. Patrick RAYTON, Mme Béatrice TURBE,  
**La Flotte :** Mme Isabelle Masion-TIVENIN, M. Jean-Paul HERAUDEAU,  
**Loix :** M. Lionel QUILLET, M. Frédéric GUERLAIN,  
**Les Portes en Ré :** M. Michel AUCLAIR, M. Michel OGER,  
**Rivedoux Plage :** M. Patrice RAFFARIN, Mme Marie-Noëlle BINET, M. Didier BOUYER,  
**St. Clément des Baleines :** M. Jean-Jacques BLANC,  
**Ste Marie de Ré :** Mme Gisèle VERGNON, M. Yann MAÎTRE, M. Francis VILLEDIEU,  
**St. Martin de Ré :** M. Patrice DECHELETTE, Mme ZELY-TORDJMANN, M. Henry-Paul JAFFARD.

**Délégués titulaires absents et excusés :**

Mme Isabelle RONTÉ (donne pouvoir à Mme Gisèle VERGNON), M. Léon GENDRE (donne pouvoir à Mme Isabelle Masion-TIVENIN), M. Gilles DUVAL (donne pouvoir à M. Jean-Jacques BLANC).

**Secrétaire de séance :** Mme Béatrice TURBE.

\* \* \* \* \*

AR PREFECTURE

017-241700459-20160526-D201660-DE  
Reçu le 31/05/2016



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 26 mai 2016

**DÉLIBÉRATION**

N° 60 - 26.05.2016

En exercice...26  
Présents.....23  
Votants.....25  
Abstention.....0

**SERVICES TECHNIQUES  
14. ETUDES ET TRAVAUX  
DIGUES – PAPI**

**Acquisition des parcelles nécessaires à la réalisation des travaux de l'action 7.1 « Saint-Clément des Baleines – Mise en œuvre d'ouvrages de protection contre la submersion sur le secteur des Doreaux » – Annule et remplace la délibération du 24 septembre 2015**

*Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-9,*

*Vu les statuts de la Communauté de Communes de l'Île de Ré, et notamment l'alinéa 3 du 1<sup>er</sup> groupe de l'article 5.2 relatif à la défense contre la mer,*

*Vu le Budget Primitif du Budget principal voté par le Conseil Communautaire du 6 avril 2016,*

*Vu la délibération n°73 du 14 juin 2012 portant sur la validation du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI),*

*Vu l'avis favorable de la Commission Mixte Inondations en date du 12 juillet 2012,*

*Vu la convention-cadre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations signée en date du 27 novembre 2012,*

*Vu la délibération n°49 du 9 avril 2015 portant sur la signature des conventions de gestion,*

*Vu la délibération n°124 du 24 septembre 2015 portant sur l'acquisition des parcelles nécessaires à la réalisation des travaux de l'action 7.1 « Saint Clément des Baleines – Mise en œuvre d'ouvrages de protection contre la submersion sur le secteur des Doreaux » du PAPI de l'Île de Ré*

*Vu l'avis favorable du Bureau du 17 mai 2016,*

Considérant que le Conseil Communautaire, lors de sa séance du 24 septembre 2015, a validé l'acquisition par voie amiable des 4 parcelles visées ci-dessous situées sur la commune de Saint Clément des Baleines pour une superficie totale de 1 145 m<sup>2</sup> et pour un montant de 1225,15 €, soit 1,07 €/m<sup>2</sup>,

Zonage POS	Section cadastrale	Numéro	Lieu-dit	Propriétaire	Superficie m <sup>2</sup>	Montant TTC
ND	ZA	3	L'Anguillette	M. MASSE Philippe M. MASSE Jean-Marc Mme MASSE Charlotte	384 m <sup>2</sup>	410,88 €
ND	ZA	4	L'Anguillette	Mme TURBE Liliane	357 m <sup>2</sup>	381,99 €
ND	ZA	6	L'Anguillette	Mme TURBE Liliane	222 m <sup>2</sup>	237,54 €
NDe	AO	126	La Salle	M. TROUVE François	182 m <sup>2</sup>	194,74 €
					1145 m <sup>2</sup>	1 225,15 €

AR PREFECTURE

017-241700459-20160526-D201660-DE  
Reçu le 31/05/2016



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 26 mai 2016

DÉLIBÉRATION

N° 60 - 26.05.2016

En exercice.....26  
Présents.....23  
Votants.....25  
Abstention.....0

SERVICES TECHNIQUES

14. ETUDES ET TRAVAUX

DIGUES – PAPI

**Acquisition des parcelles nécessaires à la réalisation des travaux de l'action 7.1 « Saint-Clément des Baleines – Mise en œuvre d'ouvrages de protection contre la submersion sur le secteur des Doreaux » – Annule et remplace la délibération du 24 septembre 2015**

Considérant que les documents d'arpentage réalisés par un géomètre expert à partir de nouveaux plans transmis par le Conseil Départemental de Charente Maritime, modifient la contenance des promesses de vente préalablement signées par les propriétaires des parcelles,

Considérant qu'il convient de valider la nouvelle superficie des parcelles à acquérir ainsi que le montant associé, hors droits et taxes, les frais d'actes restant à la charge de l'acheteur.

Zonage POS	Section cadastrale	Numéro	Lieu-dit	Propriétaire	Superficie m <sup>2</sup>	Montant TTC
ND	ZA	3	L'Anguillette	M. MASSE Philippe M. MASSE Jean-Marc Mme MASSE Charlotte	391 m <sup>2</sup>	418,37 €
ND	ZA	4	L'Anguillette	Mme TURBE Liliane	355 m <sup>2</sup>	379,85 €
ND	ZA	6	L'Anguillette	Mme TURBE Liliane	226 m <sup>2</sup>	241,82 €
NDe	AO	126	La Salle	M. TROUVE François	250 m <sup>2</sup>	267,50 €
					1 222 m <sup>2</sup>	1 307,54 €

Considérant que le montant total des acquisitions est inférieur à 75 000 euros, seuil de consultation du service des Domaines et donc que la Communauté de Communes de l'Ile de Ré est exemptée de consultation.

Considérant l'inscription des crédits correspondants au Budget Primitif 2016,

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité (Madame Béatrice TURBE ne prend pas part au vote) :**

- d'annuler la délibération n°124 du 24 septembre 2015,
- de valider l'acquisition par voie amiable des 4 parcelles visées ci-dessus sur la commune de Saint Clément des Baleines,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les actes relatifs à ces acquisitions, ainsi que tout document y afférent.

Affichée le :

Le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification

017-241700459-2016-0526-02-01660-DE  
Reçu le 31/05/2016